

Différenciation transferts vers Paris II

Par **Maltavia**, le **15/05/2017** à **22:06**

Bonjour à tous,

Depuis pas mal de temps je m'interroge sur la politique de Paris II (j'ai même envoyé un mail au département des masters) concernant les transferts arrivée.

Je saisis la volonté de faire de Paris II une bonne faculté en exigeant 14 de moyenne sur l'ensemble du cursus.

Je souhaitais cependant savoir, si qui que ce soit avait des infos à ce sujet (expériences précédentes etc) si la faculté, pour les entrées en M1, faisaient une différenciation selon l'université d'arrivée des étudiants candidats. Pour avoir moi-même été dans différentes universités j'ai pu me rendre compte que le niveau demandé n'était pas toujours tout à fait le même et donc je suis quelque peu décontenancé qu'Assas ne se laisse pas de marge de manoeuvre plus large pour l'acceptation des candidatures d'étudiants de certaines facultés.

En l'espèce je pense que je vais avoir, au total, 13,7-13,8 de moyenne sur l'ensemble de mes 3 années de fac, et donc je serais quelque peu déçu de cette rigueur de 14/20 pour pouvoir candidater.

Donc en réalité c'est deux questions que je me pose : il y-a-t-il une certaine marge laissée pour les candidatures (et donc que le 14/20 n'est pas une rigueur insurmontable) et y-a-t-il officieusement une différenciation selon les universités d'arrivée ?

Merci d'avance de vos réponses :)

Par **CI37**, le **16/05/2017** à **15:39**

Bonjour,

Je suis arrivé à Assas en M1 donc je me permets de vous répondre. Je vous conseille de postuler, bien que vous n'ayez pas 14,00 ou plus. On n'est jamais à l'abri d'une bonne surprise.

En ce qui concerne votre seconde question, je n'en ai aucune idée. Il y a toujours une certaine "part de mystère" dans les candidatures, ça ne doit pas vous décourager!